



CENTRE REGIONAL  
DE LA PROPRIETE FORESTIERE  
D'ILE-DE-FRANCE  
ET DU CENTRE

# CARTOGRAPHIER VOTRE FORET

*Pour gérer sa forêt, il faut  
avant tout la connaître.  
Porter ces connaissances  
sur un plan :*

*C'est la  
Cartographeur*



*On peut ainsi :*

- localiser précisément les différents peuplements forestiers,
- connaître son infrastructure : chemins, routes, réseau d'assainissement,
- faire un état des vides, friches et étangs, zones d'intérêt biologique,...
- calculer la surface de chaque unité de gestion



*Il faut assier le parcellaire forestier sur des limites repérables sur le terrain.*

En résumé, avoir une vision globale de la propriété et entre les mains un outil indispensable pour faire les meilleurs choix de gestion.

**Remarque :**

*la carte de votre massif boisé vous permettra de localiser très précisément les zones dépourvues d'accès pour l'entretien et la mobilisation des bois.*

Photo C.R.P.F.

# 1 Comment cartographier ma forêt ?

## Cartographier ma forêt, oui mais...

### ...QUEL SUPPORT UTILISER ?

Le plan cadastral, qui délimite et précise les parcelles cadastrales, leurs numéros, les chemins et les lieux-dits. Vous vous le procurerez au centre des impôts (*service du cadastre*).

**Au bureau**, sur ce plan, vous délimitez très précisément le pourtour de votre propriété.

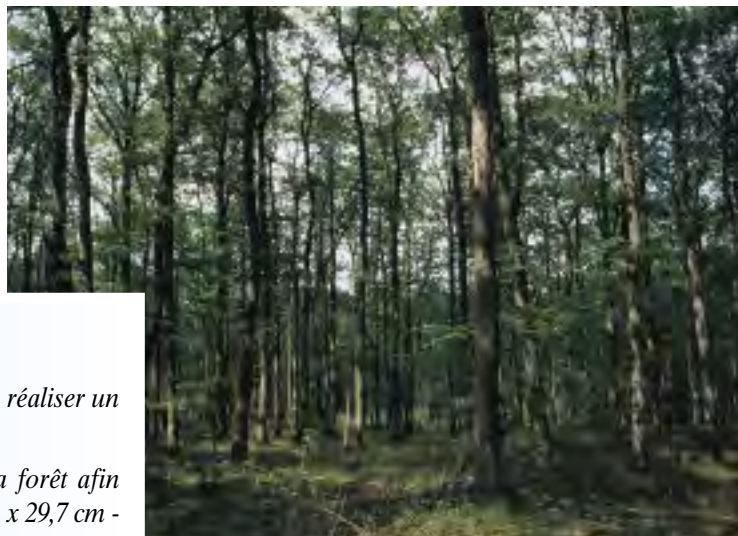


Photo C.R.P.F.

Une bonne description du peuplement facilite le choix des orientations sylvicoles

### Remarques :

Si la forêt occupe plusieurs feuilles cadastrales, il est bon d'en réaliser un assemblage afin de faire une carte unique.

De même, il est parfois intéressant de réduire la carte de la forêt afin d'avoir un plan d'un format pratique d'utilisation A4 ou A3 (21 x 29,7 cm - 29,7 x 42 cm). Pensez alors à recalculer l'échelle !

L'utilisation de photos aériennes peut vous aider à mieux situer les chemins, les vides et certains peuplements forestiers (à commander à l'I.G.N.).

### ...QUE DOIS-JE DÉCRIRE ?

**En forêt**, chaque parcelle cadastrale sera parcourue dans son ensemble et plusieurs observations devront être annotées sur le plan :

- Le(s) peuplement(s) forestier(s) avec les principales essences forestières qui les composent.
- Les layons, chemins forestiers et leur état,
- Le réseau d'assainissement et son état,
- Les vides, les cultures,...
- Les cours d'eau, étangs...
- Les zones d'intérêt biologique.

### ...LE PARCELLAIRE FORESTIER...

**Au bureau**, sur le plan cadastral annoté, seront délimitées les **zones homogènes** (peuplements forestiers...) qui formeront les futures parcelles ou sous-parcelles forestières.

Votre parcellaire forestier doit s'asseoir sur des limites pertinentes et repérables sur le terrain : peuplements forestiers, chemins, cours d'eau, voies ferrées, fossés,...

**En règle générale, il est déconseillé de créer des parcelles forestières d'une surface > 10 ha ou < 1 ha.**

### Remarque :

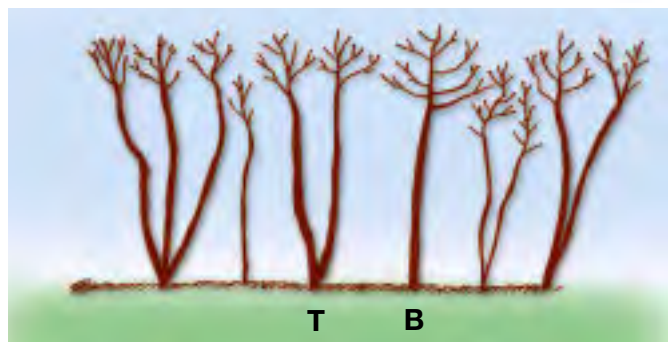
les peuplements feuillus sont plus faciles à décrire en hiver.

# 2 Quels types de peuplement forestier puis-je trouver dans ma forêt ?

## Le taillis simple

**Le taillis (T)** est un peuplement forestier constitué de **brins issus de rejets de souches**, appelés cépées, ou de drageons issus de racines.

Il possède parfois, en quantité variable des tiges de franc-pied (*issues de graines*) d'essences nobles (*Chêne, Merisier...*) appelées baliveaux (B).



## La futaie

La **futaie** est un peuplement forestier constitué principalement de **tiges de franc-pied** ou de tiges issues de souches mais affranchies, dont la surface des houppiers (ou couvert) occupe au moins 75 % de la surface.

Cette futaie peut être feuillue, résineuse ou mixte.

Elle est dite "régulière" lorsque tous les arbres ont à peu près les mêmes dimensions (ou âge) sinon elle est appelée "irrégulière".



Les plantations et régénérations naturelles sont cartographiées sous l'appellation futaie.

### CAS PARTICULIERS :

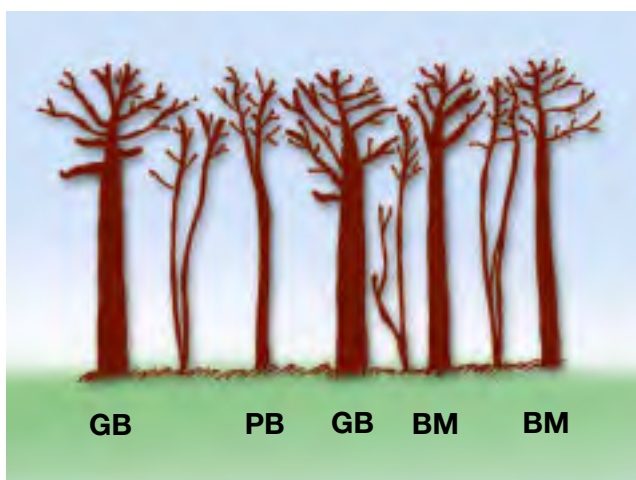
- Demandant une sylviculture particulière, les parcelles plantées en peuplier seront cartographiées sous l'appellation "peupleraie".
- Il en sera de même pour les noyers : "noyeraie".
- Bien qu'étant assimilables à de la futaie, les peuplements issus de balivage intensif ou ayant fait l'objet de plusieurs éclaircies dans la réserve régularisée sont classés en "conversion" jusqu'à leur régénération finale.

## Le taillis avec réserve

Issu de l'évolution diverse des anciens taillis-sous-futaies, le taillis avec réserve est un peuplement forestier où sont mélangés dans l'espace taillis et futaie.

### LE TAILLIS

sera ou non exploitable (essences principales), avec présence de baliveaux ou non.



### LA RÉSERVE

(ou futaie) est constituée principalement d'arbres de franc-pied. Elle peut être de structure :

- \* **régularisée** autour d'une ou plusieurs classes de circonférence :
  - autour des 60-90 cm : régularisée Petit Bois (PB) (ø 20 à 25)
  - autour des 90-150 cm : régularisée Bois Moyen (BM) (ø 30 à 45)
  - autour des 150 cm et plus : régularisée Gros Bois (GB) (ø 50 et plus).

Le peuplement ci-dessus est riche en réserves régularisées BM-GB.

\* **irrégulière**, où Petit Bois, Bois Moyen et Gros Bois sont plus ou moins bien représentés.

La richesse de cette réserve (nombre de tiges/ha) sera également appréciée. Sous l'appellation taillis avec réserve, bon nombre de peuplements feuillus peuvent donc être rencontrés ; c'est pourquoi un outil de description performant a spécialement été élaboré pour faciliter leur caractérisation :

### La typologie des peuplements à base de chêne

A partir d'un échantillonnage systématique (2 à 4 placettes/ha) et de deux prises de mesures (surface terrière et proportion PB, BM et GB), une clé de détermination simple conduit à classer les peuplements rencontrés en types élémentaires de structure et de richesse.

Cette méthode permet de cartographier les types de peuplement et de faire des regroupements et des simulations pour définir des unités de gestion en fonction des objectifs choisis (cf. note technique CRPF).

### AUTRES CAS :

- D'autres formations végétales à couvert plus clair seront cartographiées sous le terme lande, lande boisée, friche, culture à gibier...selon le cas.
- On peut également préciser la présence de résineux épars dans les peuplements feuillus.

### 3 Exemple de cartographie

Surtout, n'oubliez pas de préciser l'échelle, le nord géographique et la date de création de la carte de votre forêt.

#### LÉGENDE :

**2**  
2,80

Numéro de parcelle  
Surface en hectare, are

#### Taillis simple et taillis avec réserve

- Taillis exploitable
- Taillis non exploitable
- Réserve riche
- Réserve pauvre

#### Futaie

- Feuillue
- Résineuse

#### Peupleraie



#### Vides - autres occupations

- Lande, terre
- Mare, Etang
- Habitat remarquable

#### Chemin

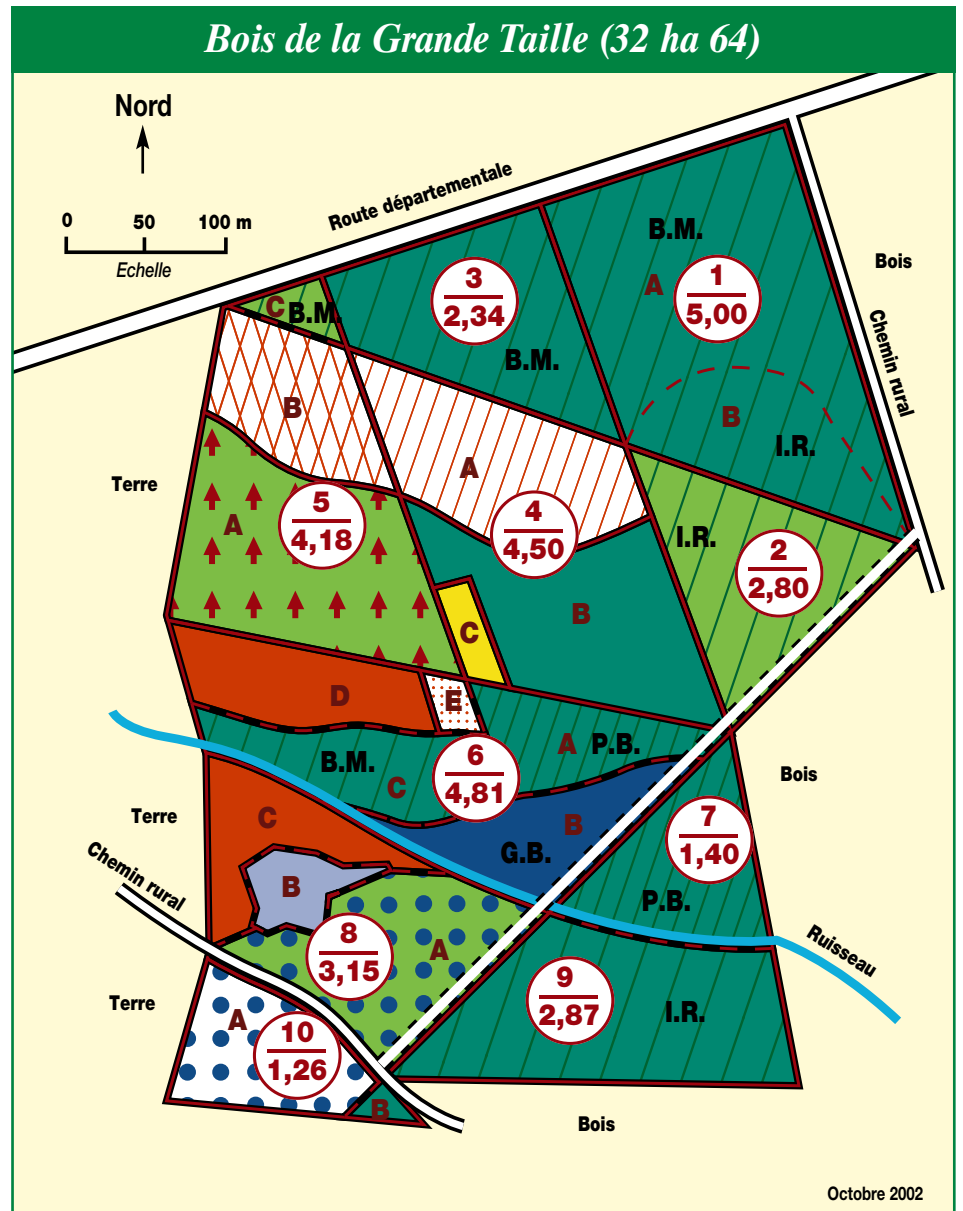
- Adossé à une limite de parcelle cadastrale
- Traversant une parcelle cadastrale

#### Limite

- de parcelle forestière
- de sous-parcelle forestière ou de peuplement
- de parcelle cadastrale
- A, B, C** sous-parcelle

#### Structure :

- P.B.** : Petits Bois
- B.M.** : Bois Moyens
- G.B.** : Gros Bois
- I.R.** : Irrégulier



#### QUELQUES CONSEILS :

- Si les peuplements résineux sont variés, utiliser une légende différente par classe d'âge :
- Cartographier les arbres épars. Exemple :

- < 10 ans
- 10 - 25 ans
- 25 - 50 ans
- > 50 ans

- Résineux (Pins)
- Feuillus (Chênes)

*La cartographie est le point de départ indispensable pour une bonne gestion forestière. Les techniciens des organismes de la forêt privée sont à votre disposition pour vous conseiller, n'hésitez pas à les consulter*